

[Texte]

That is a pretty sweeping description. It could include a number of organizations who are not listed as members of the SGTA, yet the other provisions in the bill give powers to work out a system of sanctions and awards with respect not only to the railways but to other system participants. I am a little bit concerned with the interpretation section, it is wide enough, that if the SGTA, or the administrator, felt that sanctions and awards should be expanded to people who are not listed on the SGTA there would be a certain amount of unfairness, and could cause a number of problems.

Has consideration been given to an amendment to specify, precisely, who the system participants are?

**Mr. Kroeger:** In my earlier exchange with Mr. Murta about the various categories of representative on the committee—I am referring to Clause 3.(d) . . . the attempt is made there by specifying not just the six big players but also is representative of the medium-sized players and representative of the small players in some sense or other to get—you would not get 100% representation—representation of certainly the great preponderance of the companies engaged in the shipping of grain.

Nevertheless, Mr. Neil raises a valid point, or a possible point of difficulty, which is that a company, which was not directly represented at the table, might somehow find itself affected by this system of performance objectives, and even . . .

**Mr. Neil:** Excuse me, Mr. Kroeger. I was not particularly concerned about a company. This clause is wide enough that the Senior Grain Transportation Committee or the administrator could say, well, you know, the unions at the west coast are system participants, the railway unions are system participants, and therefore we could extend the sanctions and awards to these organizations. Maybe it is a broad interpretation, but this is why I am suggesting that perhaps there should be a more specific interpretation of system participant.

**Mr. Kroeger:** In a general way, and perhaps Mr. Lefebvre will want to comment, the kind of point that Mr. Neil is raising illustrates, I think, rather well why this three-year trial period is called for: to see what kind of system of awards and sanctions might make sense, might be workable, and might be proposed to the government to take real effect. The other point I would make is that under Clause 22 and subsequent clauses, if the government of the day were to arrive at the conclusion that a certain system of awards and sanctions made sense, the regulations implementing that system of awards and sanctions would have to be laid before Parliament.

• 1135

So I think Mr. Neil quite correctly points to some possible difficult situations that could arise. Perhaps the best one can say in response is one would have to rely on good sense and normal prudence of governments and of officials in what kind of system of awards and sanctions to try to bring into effect.

[Traduction]

C'est là une description assez expéditive. Elle pourrait comprendre un certain nombre d'organismes qui ne sont pas considérés comme membres du C.S.T.G. Pourtant, en vertu d'autres dispositions du projet de loi, il est possible de concevoir un système de sanctions et d'aide non seulement pour les chemins de fer mais pour les autres participants. Je m'inquiète quelque peu de l'interprétation; elle est suffisamment générale pour que, si le C.S.T.G. ou l'administrateur estimait que les sanctions et l'aide devraient être étendues aux personnes qui ne font pas partie du C.S.T.G., il y aurait une certaine injustice et cela pourrait causer un certain nombre de problèmes.

A-t-on songé à apporter une modification visant à préciser quels sont les «participants»?

**M. Kroeger:** Dans les entretiens que j'ai déjà eus avec M. Murta au sujet des diverses catégories de représentants au sein du comité . . . je fais allusion au paragraphe 3d) . . . il y a eu ici un effort en vue de préciser non seulement quels sont les six grands intervenants mais également quel est le représentant des petits intervenants, pour obtenir, d'une façon ou d'une autre . . . on n'obtiendrait pas une représentation à 100 p. 100 . . . que la grande majorité des sociétés s'occupant de transport de céréales soit représentée.

Quoi qu'il en soit, M. Neil soulève un point intéressant ou un point sur lequel on pourrait achopper, à savoir qu'une société qui n'a pas été directement représentée à la table pourrait, d'une façon ou d'une autre, se trouver touchée par ce système des objectifs de performance, voire . . .

**M. Neil:** Pardon, monsieur Kroeger. Je ne m'inquiétais pas particulièrement au sujet d'une société. Cette disposition est suffisamment générale pour que le Comité supérieur du transport du grain ou l'administrateur puisse dire: et bien, les syndicats de la côte ouest sont des participants, les syndicats des chemins de fer sont des participants, donc, nous pouvons étendre les sanctions et l'aide à ces organisations. Il s'agit peut-être d'une interprétation très vaste, mais c'est la raison pour laquelle je propose qu'on donne peut-être une interprétation plus précise à l'expression «participant».

**M. Kroeger:** De façon générale, et M. Lefebvre voudra peut-être donner son point de vue, le genre de point qu'a soulevé M. Neil montre assez bien, à mon avis, pourquoi cette période d'essai de trois ans s'impose: pour voir quel genre de système d'aide et de sanctions serait valable, pourrait être appliqué, et pourrait être proposé au gouvernement. L'autre point que j'aimerais faire valoir est qu'en vertu de l'article 22 et des articles subséquents, si le gouvernement parvenait un jour à la conclusion qu'il serait sensé d'adopter un système quelconque d'aide et de sanctions, il y aurait lieu de déposer devant le Parlement les règlements régissant ce système.

Donc, je pense que M. Neil a tout à fait raison d'attirer l'attention sur certaines situations difficiles qui pourraient surgir. Peut-être que la meilleure réponse que l'on pourrait donner est que l'on doit se fier au bon sens et à la prudence normale des gouvernements et des hauts représentants pour ce